

# E FOOT 38

Procès Verbal  
N° 453



**SAISON 2019-2020**

*Journal officiel  
du District de l'Isère de Football*



**LE FOOT EN ISERE MOI J'ADHERE**

L'HEBDOMADAIRE D'INFORMATION GENERALE DU FOOTBALL DEPARTEMENTAL

# Table des Matières

## Cette Semaine :

SECRETARIAT ADMINISTRATIF	3
COMMISSION D'APPEL	6
COMMISSION DES ARBITRES	6
COMMISSION DELEGATIONS	9
COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION	11
COMMISSION FEMININES	12
COMMISSION FOOT ENTREPRISE	14
COMMISSION FUTSAL	16
COMMISSION F.M.I.	17
COMMISSION DES REGLEMENTS	19
COMMISSION SPORTIVE ET COUPES	21
STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS	22
COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE	24
COMMISSION TECHNIQUE	30
COMMISSION TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES	34

## COORDONNÉES DISTRICT

2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN  
38360 SASSENAGE  
TEL : 04 76 26 82 90 - FAX : 04 76 27 04 62  
EMAIL : district@isere.fff.fr



ETHIQUE	04 76 26 87 70
SECRETARIAT	04 76 26 82 90
TRESORIER	04 76 26 82 92
APPEL	04 76 26 87 72
ARBITRES	04 76 26 82 94
DISCIPLINE	04 76 26 82 97
TERRAINS	04 76 26 82 95
FEMININES	04 76 26 87 73
ENTREPRISES-FUTSAL	04 76 26 87 74
REGLEMENTS	04 76 26 82 96
SPORTIVE	04 76 26 87 71
STATUT DE L'ARBITRAGE	04 76 26 87 75
TECHNIQUE	04 76 26 82 99

## NOS PARTENAIRES



**SUD RHÔNE ALPES**  
Toute une banque  
pour vous



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de l'Isère  
Direction  
Départementale de la  
Cohésion Sociale



**isère**  
LE DÉPARTEMENT  
[www.isere.fr](http://www.isere.fr)



**MEMOCLUB**  
votre nom devient une marque  
[www.memoclub.fr](http://www.memoclub.fr) / Tél : 04 76 33 05 91  
TEXTILES ET OBJETS PUBLICITAIRES



Célébrer. Récompenser. Communiquer

**CAEC**  
CHAUD/FROID TOUTES ENERGIES  
04 76 72 33 88  
[caec-chauffage-climatisation.com](http://caec-chauffage-climatisation.com)



bonne impression  
La confiance, ça se mérite. **SAMSUNG**  
BUSINESS



**Banque Alimentaire**  
de l'Isère

# SECRETARIAT ADMINISTRATIF

MARDI 24 SEPTEMBRE 2019

## CARNET NOIR

Le Président du District de l'Isère,  
Les membres du District de l'Isère,  
Le personnel administratif et technique,  
tiennent à présenter leurs très sincères condoléances  
à Jérémy HUGONNARD-ROCHE suite à son décès de grand-mère.

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'HIVER VŒUX DES CLUBS

En prévision de l'Assemblée Générale d'Hiver du District qui aura lieu le **7 décembre 2019**,  
et en application de l'article 12.5.2 des statuts du District

Les propositions de modifications aux règlements du District et les questions diverses doivent parvenir au Comité de Direction au moins trente (30) jours avant la date de l'Assemblée Générale.

Afin que ces questions, voeux, soient préalablement étudiés par la mission juridique nous vous remercions de les faire parvenir **pour le 18 octobre au plus tard**.

## RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Autres E-mails	
DISTRICT	<a href="mailto:district@isere.fff.fr">district@isere.fff.fr</a>
PRESIDENT	<a href="mailto:president@isere.fff.fr">president@isere.fff.fr</a>
VICE PRESIDENT DELEGUE	<a href="mailto:herve.giroud-garampon@isere.fff.fr">herve.giroud-garampon@isere.fff.fr</a>
TRESORIER	<a href="mailto:jraymond@isere.fff.fr">jraymond@isere.fff.fr</a>
COMPTABILITE	<a href="mailto:comptabilite@isere.fff.fr">comptabilite@isere.fff.fr</a>
SECRETAIRE GENERAL	<a href="mailto:secretaire-general@isere.fff.fr">secretaire-general@isere.fff.fr</a>
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	<a href="mailto:elisabeth.belot@isere.fff.fr">elisabeth.belot@isere.fff.fr</a>
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	<a href="mailto:thomas.bartolini@isere.fff.fr">thomas.bartolini@isere.fff.fr</a>
EDUCATEUR SPORTIF	<a href="mailto:david.cazanove@isere.fff.fr">david.cazanove@isere.fff.fr</a>
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	<a href="mailto:jeremy.hugonnard@isere.fff.fr">jeremy.hugonnard@isere.fff.fr</a>
CONSEILLER TECHNIQUE DE L'ARBITRAGE	<a href="mailto:nicolas.brotons@isere.fff.fr">nicolas.brotons@isere.fff.fr</a>



E-mails Commissions	
APPEL	<a href="mailto:appel@isere.fff.fr">appel@isere.fff.fr</a>
ARBITRES	<a href="mailto:arbitres@isere.fff.fr">arbitres@isere.fff.fr</a>
DELEGATIONS	<a href="mailto:delegations@isere.fff.fr">delegations@isere.fff.fr</a>
DISCIPLINE	<a href="mailto:discipline@isere.fff.fr">discipline@isere.fff.fr</a>
FOOT ENTREPRISE	<a href="mailto:foot-entreprise@isere.fff.fr">foot-entreprise@isere.fff.fr</a>
FUTSAL	<a href="mailto:futsal@isere.fff.fr">futsal@isere.fff.fr</a>
SPORTIVE	<a href="mailto:sportive@isere.fff.fr">sportive@isere.fff.fr</a>
TERRAINS	<a href="mailto:terrains@isere.fff.fr">terrains@isere.fff.fr</a>
FEMININES	<a href="mailto:feminines@isere.fff.fr">feminines@isere.fff.fr</a>
ETHIQUE ET PREVENTION	<a href="mailto:ethique@isere.fff.fr">ethique@isere.fff.fr</a>

Pour information: Si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

## TRESORERIE

### FORFAIT JOURNEE

Les 21-22 Septembre 2019

Amende 32 €

USVO	D5
CHEYSSIEU	D5
THODURE	D5
PONT DE CLAIX	U15D2

### FORFAIT GENERAL SENIORS - U20

Du 18-20 Septembre 2019

Amende 90 €

ST MARCELLIN	D4
VINAY	D5
ST MARTIN D'HERES	U20

### FORFAIT GENERAL U18 – U15 - U13

Du 9- 20 Septembre 2019

Amende 68 €

BEAUREPAIRE	U18D3
AS VER SAU	U18D3
ST ANDRE LE GAZ	U18D3
GPT FURE ISERE	U15D2
BAJATIERE	U15D3
SASSENAGE	U13N2
MOIRANS FC	U13N2

### NON SAISIE DE RESULTATS SUR FOOTCLUBS

Du 21 Septembre 2019

Amende 11 €

ST MARCELLIN	U13N2
ECHIROLLES SURIEUX	U13N2

### FMI NON RETOURNEE

Du 21-22 Septembre 2019

Amende 75 €

THODURE	D5
---------	----

### FMI NON PREPAREE

Du 21 Septembre 2019

Amende 75 €

DEUX ROCHERS	U15 D3
--------------	--------

### VERSION FMI INCORRECTE

Du 22 Septembre 2019

Amende 75 €

SUSVILLE MATHESYNE	D5
--------------------	----

### FM NON RETOURNEE

Du 14 Septembre 2019

Amende 75 €

TOUR ST CLAIR 1	U13N1
TOUR ST CLAIR 2	U13N1
TOUR ST CLAIR 3	U13N2

## CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 16 SEPTEMBRE 2019

(Clubs débiteurs de plus de 100 €)

### 17-3 – Procédures et Sanctions :

a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

**Les clubs ci-dessous se verront retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leur équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 30 Septembre 2019.**

520296 ABBAYE US (sous réserve d'encaissement)  
523821 USVO GRENOBLE (sous réserve d'encaissement)  
536259 ST MAURICE L'EXIL  
539465 MISTRAL FC  
544455 COTE ST ANDRE FC (sous réserve d'encaissement)  
560144 FC VIRIEU VALONDRAS (sous réserve d'encaissement)  
581454 VOIRON MOIRANS FC (sous réserve d'encaissement)  
582106 EYZIN SAINT SORLIN FC (sous réserve d'encaissement)  
582776 FC AGNIN  
611524 BELLEDONNE MEYLAN  
760107 VOUREY FOOT(sous réserves d'encaissement)  
518931 NIVOLAS CS

## CORRESPONDANCES

### TRANSMISES AUX COMMISSIONS :

**DISCIPLINE** : HOCINE H. – MERICHE M. – EL FASKAOUI F. – CHOKOR A. – DRAGANA M. – BOUZOUZOU H. – ROUSSILLON A. – NDAO PAPE MOR – CORNU R. – ROSSINI J.

**APPEL** : TURCS GRENOBLE

**REGLEMENTS** : LAURAFoot – TURCS GRENOBLE – DOLOMIEU – CHEYSSIEU – CORBELIN – ECHIROLLES SURIEUX – CVL 38 – VALLEE DU GUIERS – ES MANIVAL



## COMMISSION D'APPEL

### REUNION DU MARDI 24 SEPTEMBRE 2019

Président : M. VACHETTA.

Présents : A. SECCO (secrétaire), J. LOUIS, V. SCARPA, J.M. KODJADJANIAN, R. NODAM, F. MOREL.

Excusés : H. COBAN, G. BISERTA.

### CONVOCAATION

**DOSSIER N°01** : Appel du club des TURCS DE GRENOBLE en date du **20/09/2019** contestant la décision prise par la commission départementale des règlements lors de sa réunion du 17/09/2019.

Match : PIERRE CHATEL / TURCS DE GRENOBLE– SENIORS – D4 - Poule B du 08/09/2019.

**Sur la sanction suivante: Match perdu aux deux équipes.**

**L'audition aura lieu le mardi 01/10/2019 à 19H00.**

Les personnes sont convoquées par LA BOITE MAIL des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.

Le Président  
Michel VACHETTA

Le Secrétaire  
André SECCO

## COMMISSION DES ARBITRES

### PERMANENCE DU MARDI 24 SEPTEMBRE 2019

Président : METE Orhan.

Secrétariat : A. MAREY

Présent : A. AMARI

#### COORDONNEES CDA 2019-2020 :

De nombreuses personnes recontactent les anciens membres de la commission des arbitres à tort. Nous vous transmettons à nouveau ci-après le tableau de l'actuelle CDA avec les attributions pour la saison 2019-2020.

#### MEMBRES DU BUREAU DE LA CDA

	NOM Prénom (Fonction)	Téléphone	Mail
1	<b>METE Orhan</b> Président de la CDA Responsable organisation des évènements CDA	07 83 93 27 86	orhanmete1975@gmail.com
2	<b>MAREY Arnaud</b> Vice-Président délégué Designations arbitres D1-D2-AA	06 17 14 62 03	designations38@gmail.com

3	<b>SABATINO Joseph</b> Vice-président Responsable rédaction PV, statuts Représentant à la Commission de discipline	06 82 40 62 73	sabatino.joseph@bbox.fr
4	<b>BENZEKRI Mustapha</b> Responsable formation (Cap Ligue et ETDA)	07 51 87 77 49	mustaphabenzekri@gmail.com
5	<b>AMARI Abdelkader</b> Désignations des arbitres D3-D4-D5 et Féminines	06 69 63 82 41	<a href="mailto:kade380920@gmail.com">kade380920@gmail.com</a>
6	<b>CUSANNO Stéphane</b> Désignations JAD1, séniors J1	06 46 41 36 44	designateursjeunesarbitres38@hotmail.com
7	<b>NASRI Riad</b> Adjoint aux désignations JAD2, séniors J2, foot entreprise	06 21 62 45 26	riadnasri.polebatterie38@orange.fr
8	<b>COBAN Hüseyin</b> Désignations futsal, Commission d'appel	06 79 74 75 77	hey38130@msn.com
9	<b>BARENTON Edgar</b> Suivi administratif des arbitres (observations, notes questionnaires...) Désignations des observateurs CDA	07 86 49 43 90	edgar.barenton@gmail.com
10	<b>CHARLES Jacques</b> Secrétariat CDA, enquêtes	06 87 88 47 39	jacques.charles0982@orange.fr
11	<b>SABRI Karim</b> Membre non-arbitre	06 14 99 02 26	ksabri4@laposte.net
12	<b>BOURGEOIS Samuel</b> Technicien		
13	<b>BROTONS Nicolas</b> CTDA		

### Rattrapage des tests physiques (modification)

Rattrapage suspendu jusqu'à nouvel ordre.

*Tout arbitre absent à l'AG et aux tests physiques ne sera plus désigné en attendant le rattrapage.*



## INFORMATION SUR LES DÉSIGNATIONS

Les arbitres officiant en D1 et D2 (R3 pour les AAD1) peuvent contacter Arnaud MAREY  
Ceux officiant dans les autres compétitions masculines et féminines contactent Kader AMARI.

**Les JAD1 et 2 et séniors J1 et J2 contactent Stéphane CUSANNO**

Le futsal est géré par Hüseyin COBAN

Le foot entreprise est du ressort de Riad NASRI.

## FORMATION INITIALE DE NOUVEAUX ARBITRES

Pour les inscriptions voir site du District : <https://isere.fff.fr/simple/formation-initiale-arbitrage-octobre-novembre-2019/>

### Stage formation arbitrage les 19 et 26 octobre et 2 novembre 2019 au DIF

Liste des candidats inscrits :

NOM	Prénom	Club qui inscrit le candidat	Observation
GUFFROY	LUCIE	FC BOURGOIN	dossier complet
YUKSEL	ALAIN	FC ECHIROLLES	dossier incomplet : manquent : certificat médical + photo
VARESANO	CLEMENT	OC EYBENS	dossier complet
HYSENJ	AMIR	BOURG OISANS	dossier complet
PEREZ	THOMAS	BALMES NORD ISERE	dossier complet
ABDOU	LOTFI	VILLENEUVE AJA	dossier complet
EKINCI	DENIS	FC BOURGOIN JALLIEU	dossier complet
HERIVALT	ALEXIS	BIZONNES	dossier complet
OZEN	FURKAN	FC BOURGOIN JALLIEU	dossier complet

## COURRIERS DIVERS :

FFF / FOOT 2000 : Indisponibilités des Arbitres / Observateurs

## COURRIERS CLUBS et COURRIERS ARBITRES :

Suite aux enquêtes en cours, une réponse à vos requêtes vous sera fournie ultérieurement pour chaque courrier adressé durant la semaine 38 à la CDA.

**ATTENTION  
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES  
T'ES SUR LA TOUCHE  
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.



# COMMISSION DELEGATIONS

## REUNION DU MARDI 24 SEPTEMBRE 2019

**PRESIDENT** : CICERON FABIEN - Portable : 06.33.54.57.25

**MEMBRES** : MM. HESNI MOHAMMED, BOULORD JEAN MARC, MONTMAYEUR MARC

**Permanence Commission** : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 16h à 20h00

Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

**E-mail** : [delegations@isere.fff.fr](mailto:delegations@isere.fff.fr)

### DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**.

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

**Pour le championnat** : la demande doit être faite 1 mois avant la date de la rencontre.

**Pour les coupes** : la demande dans les 5 Jours qui suivent le tirage des rencontres.

### Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer : l'heure et le lieu de la rencontre.

Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District *DOCUMENTS*, Trombinoscope des Délégués 2018-2019.

### Communication pour les délégués :

Les délégués qui sont en D1 et D2 doivent contrôler l'éducateur qui est présent sur le banc afin de vérifier que ce soit bien l'éducateur déclaré à la commission des règlements avec le diplôme demandé pour ces divisions. Il faudra noter que les éducateurs diplômés sont bien présents à la rencontre dans l'onglet « Règlements Locaux » en précisant nom prénom et club.

### RECTIFICATIF DESIGNATION :

Dimanche 22 Septembre 2019				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
D3 Poule A	SUSVILLE MATHEY-SINE	SEYSSINS 2	GUEDOUAR Ridha	Caisse de Péréquation



## DESIGNATIONS :

Samedi 28 Septembre 2019				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
U15 D1	EYBENS 2	SAINT MAURICE L'EXIL	NAVARRO Sébastien	Frais aux 2 Clubs
U18 D1 Poule B	ECHIROLLES 2	SAINT MAURICE L'EXII	GUEDOUAR Ridha	Caisse de Péréquation
U18 D1 Poule A	NIVOLAS	DEUX ROCHERS	BLANCHEFLEUR Bernard	Caisse de Péréquation

Dimanche 29 Septembre 2019				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
D1 Poule A	GIERES 2	UNIFOOT	MALLET Marc	Caisse de Péréquation
D1 Poule B	SAINT MARTIN D' HERES	LA MURETTE	HUGOT Daniel	Caisse de Péréquation
D1 Poule B	SAINT MARCELLIN 2	SASSENAGE	DIASPARRA Guillaume DUTCKOWSKI Yoan	Caisse de Péréquation
D2 Poule A	GRESIVAUDAN	PONTCHARRA	BENZEGHIBA Tofik	Caisse de Péréquation
D2 Poule B	NOYAREY	RUY MONTCEAU	MORE Claude	Caisse de Péréquation
D2 Poule C	CREYS MORESTEL	ISLE D ABEAU	BOUZIT Nassim	Caisse de Péréquation
D3 Poule A	DEUX ROCHERS	EYBENS 3	EL RHAFARI Reda CICERON Fabien	Caisse de Péréquation
D3 Poule A	SAINT PAUL DE VARGES	JARRIE CHAMP 2	AVETTAND Julien	Frais au Club de Saint Paul de Vargès
D3 Poule C	CHEYSSIEU	BEAUVOIR	SOUDANI Hamid BOULORD Jean Marc	Caisse de Péréquation
D4 Poule B	VOIRON MOIRANS 2	TURC DE GRENOBLE	DURAND Nicolas	Caisse de Péréquation

# COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

RÉUNION COMMISSION DU 24 SEPTEMBRE 2019

**Président** M. MALLET

**Présents** : M., MONTMAYEUR, JP BERT, H GIROUD GARAMPON

## REUNION DE CONCERTATION

La commission éthique et prévention recevra le Mardi 1° Octobre à 19h15 les clubs de NIVOLAS et de SASSENAGE pour préparer le match du Samedi 5 Octobre 2019 en U20

## RECIDIVE CLUBS

Le tableau à jour au PV numéro 452 est sur le site.

Les clubs ont reçu l'information sur la boîte mail officielle du club dès la parution de la sanction et le PV de la commission éthique a repris ces informations tout au long de la saison.

## DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de licence** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

**Nous vous validerons les vignettes *dès lors que toutes les personnes désignées* auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.**

**Liste validée** : Miribel ; St Joseph de Rivière ; Asieg ; Beauvoir Royas ; Sud Isère ; Seyssins ; Bizennes ; Lauzes ; St Paul de Varces ; Biliou. Thodure ; Oyeu ; Fontaine ; La Murette ; Saint Antoine, Moirans ; Turcs de la Verpillère Four ; Pays Alleverd ; Ruy Montceau ; ND de Mesage ; Eyzin St Sorlin ; Flachères , L.C.A

**Liste non validée** : Velanne ; VerSau ; Voiron-Moirans ; UNIFOOT ; Chabons ; St Cassien ; Manival ; Tullins, Vézeronce, St Quentin

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District.



## COMMISSION FEMININES

RÉUNION DU MARDI 24 SEPTEMBRE 2019

**Président** : Jacques Issartel

**Présent** : Thierry Truwant

Boite mail officielle : [feminines@isere.fff.fr](mailto:feminines@isere.fff.fr)

**COURRIERS** : Corbelin; Brezins; Vezeronce –Huert; ACND; Collines; St Cassien; Seyssins; Estrablin; Grésivaudan; Eyzin St Sorlin; GPT Nivolas/Tour st Clair; Four; RO Claix; Rachais; Moirans; Rives; LCA; Bourgoin; Echirolles; Deux Rochers; Pont de Beauvoisin; Vazeze; GAPS; Vourey Foot; CVL 38; Sud Isère; Bourbre.

**RAPPEL** : Toute demande faite par un autre moyen que la boite mail officielle du club n'est plus prise en compte. Il est demandé instamment aux clubs d'adresser leur mail concernant les féminines sur la boite mail de la commission féminine **Et non la sportive**

Tout courrier envoyé à la commission sportive ne sera Désormais plus pris en compte

**LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST STRICTEMENT INTERDIT DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF (circulaire 4.02 juillet 2014)**

**Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements**

Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaire

### DEROGATION

La dérogation pour permettre à 3 U16 et 3 U17 d'évoluer en seniors est reconduite pour l'année 2019/2020 avec l'accord du médecin fédéral.

### U18

Le tableau des catégories d'âge paru sur le site du district ne concerne que les U 18 à 11

L'article 5 précise :

Pour les U 18 jouant à 8, dans cette catégorie, il est toujours possible de faire jouer des U 14, U 15, U 16, U 17 et U 18

### NOUVEAUTE

Depuis l'Assemblée Fédérale de juin 2019, les U16F peuvent jouer en U15G

**Rappel** : U15 et U 18 : pour jouer le Samedi matin il faut impérativement l'accord du club Adverse



## SENIORS A 11

Coupe de France : la commission féminine ne gère pas cette compétition, en cas de problème, il vous faut contacter la Ligue.

## SENIORS A 8

Suite au nombre important de manque de licences dans certains clubs, la commission féminine a décidé de ne faire jouer que les clubs ayant des licences suffisantes pour commencer le championnat.

DES LORS que les licences seront validées, les **n° de grilles seront réactualisés**

Tout match non joué sera considéré comme perdu (report non autorisé)

1e phase **début le 29 septembre : 6 poules en matchs aller**

2 phase en matchs aller/ retour

Les calendriers sont disponibles dès à présent sur le site

Engagement de Vezeronce\_Huert 2, incorporé en Poule E

## U 18

Suite au nombre important de manque de licences dans certains clubs, la commission féminine a décidé de ne faire jouer que les clubs ayant des licences suffisantes pour commencer le championnat.

DES LORS que les licences seront validées, le n° de grilles seront réactualisés

Tout match non joué sera considéré comme perdu (report non autorisé)

## U 15

Début de championnat le 5 octobre

### Equipes engagées :

CHARVIEU, CORBELIN, CROLLES, ECHIROLLES, NIVOLET 1, GR. A C N D, GR. NIVOLAS/ TOUR ST CLAIR, GUC FF, ISLE D'ABEAU, PAYS D'ALLEVARD, SUD ISERE, VALLEE DU GUIERS, VEZERONCE HUERT, PONT-CHARRA, BOURGOIN et GPT NIVOLAS /TOUR ST CLAIR 2

### Prévision de poules :

#### Poule A

CROLLES, ECHIROLLES, NIVOLET, G U C F F, PAYS D'ALLEVARD, SUD ISERE, PONTCHARRA, NIVOLAS / TOUR ST CLAIR 1

#### Poule B

CHARVIEU, CORBELIN, GR. A C N D, GR. NIVOLAS / TOUR ST CLAIR 2, ISLE D'ABEAU, VEZERONCE HUERT ; VALLEE DU GUIERS, BOURGOIN

Les calendriers seront consultables en fin de semaine sur le site

**Le Président J. Issartel**  
**06 34 87 23 55**

## COMMISSION FOOT ENTREPRISE

REUNION DU MARDI 24 SEPTEMBRE 2019 – PV 453

Présents : Farid EL MASSOUDI - Patrick MONIER.

### CORRESPONDANCE

**Courriel Commission Foot Entreprise :** [foot-entreprise@isere.fff.fr](mailto:foot-entreprise@isere.fff.fr)

01. **FC Billeu**: noté, inscription une équipe en Senior A 8 et Entreprise, accord.
02. **Ville de Grenoble, terrains** : noté, information stade Espagnac.
03. **Ville de Grenoble, terrains** : vacances de Toussaint.
04. **UNFE** : noté, information Foot Entreprise.
05. **Laurafoot** : noté, information Coupe Nationale Foot Entreprise.
06. **Saint-Martin d'Uriage** : noté, accord inscription une équipe en Senior A 8 et Entreprise, accord possibilité inscription 2ème équipe.
07. **CD Varcès** : noté (fiche de cotisation).
08. **CEA Grenoble** : noté (coupe nationale foot entreprise).
09. **ASPTT Grenoble** : noté (coupe nationale foot entreprise).
10. **Mr Halime HOCINE, arbitre** : noté, remerciements.
11. **CEA Grenoble** : noté, transmis à la commission sportive.
12. **Ville de Grenoble, terrains** : noté, information stade Espagnac.
13. **Fontaine Les Iles** : noté (fiche de cotisation).
14. **Mr Douadi BOUNOUARA, arbitre** : noté, remerciements.
15. **Seyssins** : noté, demande d'inscription une équipe en Senior A 8 et Entreprise, accord.
16. **Saint-Paul-de-Varces** : noté, inscription une équipe en Senior A 8 et Entreprise, accord.
17. **CD Varcès** : noté (calendrier).
18. **Laurafoot** : noté, tirage Coupe Nationale Foot Entreprise.
19. **Ville de Grenoble, terrains** : noté, **nouvelles coordonnées** de Mr BOENIGEN.
20. **GEM Blue Eagles** : noté, demande d'inscription une équipe en Senior A 8 et Entreprise, accord. (sous réserve d'affiliation)

### COMPTE RENDU DE LA REUNION D'AVANT SAISON

La réunion d'avant saison des clubs Foot Entreprise et Senior à 8 a eu lieu mardi 17 septembre 2019 au siège du District.

**Accueil des participants** : après avoir excusé Farid EL MASSOUDI (membre de la commission foot entreprise) et les clubs ayant prévenu de leur absence, Patrick MONIER (président de la commission foot entreprise) remercie de leurs présences Dominique BOENIGEN (représentant le service des sports pour les terrains de la ville de Grenoble), Jean-Marc BOULORD (président de la commission des règlements), Janick LOUIS (président de la commission Futsal), Christophe CARRETERO (membre de la commission Futsal), et les 17 dirigeants des clubs présents.

**Tour de table, clubs présents** : Air Liquide, AS CEA/ST, ASPTT Grenoble, Belledonne, Billeu, Deux Rochers, Fassin, Fontaine Les Iles, GEM Blue Eagles, GSE, Jarrie-Champ, Métropolitains.

**Bilan de la saison 2018-2019.**

**Coupes de l'Isère** : reconduction des formules des saisons précédentes.

**Coupe Futsal-Entreprise** : prévue en janvier 2020 (sous réserve du nombre d'équipes inscrites).

**Terrains** : intervention de Dominique BOENIGEN,

- insiste sur le respect des horaires. Pour rappel : **20h00 début des matchs, 21h45** extinction des lumières terrains, **22h00** extinction des lumières vestiaires, fermeture de l'installation sportive et sorties.



- rappel en cas d'annulation de match, prévenir le service des sports. Remercie toutes les équipes qui le font déjà.  
Terrains de Grenoble : alternance sur les terrains que la ville de Grenoble met à disposition de la CFE de façon la plus équitable en fonction des matchs aller et retour. Terrains : stabilisé à Bachelard pour le foot à 11, synthétique à Bachelard pour le foot à 8, synthétique à Raymond Espagnac et synthétique à Argouges (disponible après les vacances de Pâques).

Terrain de Biliou : **problèmes climatiques, programmation des matchs en fonction.**

Terrains de Montbonnot : **terrains indisponibles** pour la saison 2019-2020.

**Arbitres** : prévenir l'arbitre pour confirmation ou annulation des matches. Fiche cotisation à renvoyer.

**Contacts d'avant match** : rappel sur les « bonnes pratiques », contacter l'équipe adverse et l'arbitre pour confirmation ou annulation d'un match.

**Licences** : intervention de Jean-Marc BOULORD,

- insiste sur l'obligation de licences et les conséquences en cas d'absence de licences.

- rappel sur des délais de qualification d'un joueur.

- rappel sur les conditions de report d'un match.

**Résultats** : les résultats des matches doivent être saisis sur Footclubs.

**Trésorerie** : tous les clubs doivent consulter le PV de la Commission Trésorerie.

**Correspondance** : seule la messagerie officielle « Numéro Fédéral du Club » @laurafoot.org est prise en compte pour toute correspondance club/district.

**Liste des correspondants** : la liste des correspondants de toutes les équipes est disponible sur le site <https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2018/11/Correspondants-2018-2019-2018-11-22.pdf>. La liste sera actualisée.

**Fair-Play** : reconduction du système d'attribution des saisons précédentes.

**Calendrier** : les compétitions démarreront le lundi 07/10/2019.

**Coupe Nationale Foot Entreprise** : tirage du 1er tour ce mardi 17/09 à la Ligue.

**Le verre de l'amitié a clôturé la réunion.**

## COORDONNEES

Règlements : Jean-Marc BOULORD, 06.31.65.96.77.

Terrains ville de Grenoble : Dominique BOENIGEN, 06.07.24.82.69.

## COUPE NATIONALE FOOT ENTREPRISE

4 équipes engagées : Air Liquide, CD Varcès, CEA Grenoble et GSE.

**1er tour. GSE (38) – CEA Grenoble (38).**

Lundi 30/09/2019, 20h00. Raymond Espagnac, Grenoble.

**1er tour. ASPTT Grand Valence (26) – Air Liquide (38).**

Lundi 30/09/2019, 21h00. Stade Jean Perdrix, Valence.

**1er tour. AS SFAM (26) – CD Varcès (38).**

Match à Romans-sur-Isère.

## FOOT ENTREPRISE A 11

**Composition de la poule championnat D1** : 1 poule de 10, matches aller/retour. 9 équipes engagées : Air Liquide, ASPTT 1 La Poste, ASPTT 2 ST, ASPTT 3 Sifac, Belledonne, CD Varcès, CEA 1 ST, CEA 2 Grenoble, GSE et 1 exempt (Exempt 1). Dès son engagement confirmé, GEM Blue Eagles remplacera Exempt 1.

**Calendrier championnat D1** : Matches aller, J01) 07/10/2019. J02) 21/10/2019. J03) 04/11/2019. J04) 25/11/2019. J05) 02/12/2019. J06) 16/12/2019. J07) 13/01/2020. J08) 27/01/2020. J09) 03/02/2020. Matches retour, J10) 17/02/2020. J11) 09/03/2020. J12) 16/03/2020. J13) 23/03/2020. J14) 06/04/2020. J15) 20/04/2020. J16) 11/05/2020. J17) 25/05/2020. J18) 08/06/2020.

## FOOT ENTREPRISE A 11, D1

### J01. CEA 1 ST – Belledonne.

Lundi 07/10/2019, 20h00. Jean Jullien, Sassenage.

### J01. ASPTT 3 Sifac – GSE.

Lundi 07/10/2019, 20h00. Bachelard, Grenoble.

### J01. Air Liquide – ASPTT 2 ST.

Lundi 07/10/2019, 20h30. Paul Vieux-Melchior, Sassenage.

### J01. ASPTT 1 La Poste – CEA 2 Grenoble.

Lundi 07/10/2019, 20h00. Espagnac, Grenoble.

### J01. Exempt : CD Varcès.

## COUPES ISERE FOOT ENTREPRISE A 11

**Calendrier coupes de l'Isère :** T01) 14/10/2019. T02) 18/11/2019. T03) 09/12/2019. T04) 20/01/2020. T05) 10/02/2020. 1/2 finales) 30/03/2020. Finales) vendredis soirs en mai et/ou juin 2020.

Le tirage au sort des poules aura lieu mardi 01/10/2019.

## COUPES DE L'ISERE SENIOR A 8 ET ENTREPRISE

**Calendrier coupes de l'Isère :** T01) 07-10/10/2019. T02) 18-21/11/2019. T03) 09-12/12/2019. T04) 20-23/01/2020. T05 ou 1/4 de finale) 10-13/02/2020. 1/2 finales) 30/03-02/04/2020. Finales) vendredis soirs mai et/ou juin 2020.

**1er tour :** le tirage au sort a été effectué mardi 24/09/2019 par Christophe CARRETERO et Janick LOUIS (commission Futsal).

### Matches à jouer semaine du 07 au 10/10/2019

#### T01. Métropolitains – Umicore.

Lundi 07/10/2019, 20h00. Bachelard, Grenoble.

#### T01. Deux Rochers 2 – Eybens.

#### T01. Billeu – Saint-Martin d'Hères.

#### T01. Fasson – Saint-Paul-de-Varces.

#### T01. Touvet-Terrasse – Deux Rochers 1.

#### T01. Fontaine Les Iles – Saint-Martin d'Uriage 1.

#### T01. Jarrie-Champ – Seyssins.

## COMMISSION FUTSAL

### REUNION DU MARDI 24 SEPTEMBRE 2019

**Présents :** LOUIS J. - CARRETERO C. - GELMO B.

**Excusée :** M.J MUFFAT-JOLY

Adresse mail de la commission : [futsal@isere.fff.fr](mailto:futsal@isere.fff.fr)

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre Mr CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01

### COURRIERS :

F.O Rivois : Lu et noté.

FC Crolles Bernin : Lu et noté.

RC Virieu F. : Lu et noté.

Nuxerete Fs38 : Lu et noté.



### INFO :

#### COUPE NATIONALE FUTSAL :

##### 1° tour le 28/09/2019 :

RC Virieu Futsal (D1) / Futsal Bourget United (R2)

L'Arbre de Vie (D1) / Espoir Futsal 38 (R2).

Pays Voironnais (D1) / Futsal des Géants (R2).

Nuxerete Fs38 (D1) / RCA Futsal (R2).

**Pensez à vous inscrire pour la Coupe Départementale Futsal avant le 30/09/2019 auprès du DIF.**



## CHAMPIONNAT D1 :

1° journée (du 30/09 au 06/10/19):

Pays Voironnais Futsal 1 / Futsal O Rivois 1: Le dimanche 06/10/19 à 15h00 (Gymnase Lafaille, Coublevie).  
Futsal Picasso 1 / JOGA 2 : Le vendredi 04/10/19 à 20h00 (Gymnase Pablo Picasso, Echirolles).  
L'Arbre de Vie 1 / Nuxerete Fs 38 1 : Le vendredi 04/10/19 à 20h30 (Gymnase COSEC, Bourgoin Jallieu).  
Vie et Partage 2 / RC Virieu Futsal 1 : **Le samedi 05/10/19 à 17h00** (Gymnase Croix de Verrine, Grenoble).

Envoyez vos créneaux (jours et horaires des rencontres) et coordonnées du responsable d'équipe par Mail au DIF afin de renseigner le calendrier sur le site du district avant le 23/09/2019.

## CHAMPIONNAT D2 :

1° journée (du 30/09 au 06/10/19):

Crolles Fc3 / exempt  
Exempt / Espoir Futsal 2  
Fontaine As1 / Nuxerete Fs 38 2 : jour, lieu et horaire à définir.  
Mistral Grenoble1 / Futsall des Géants 2 : Le vendredi 04/10/19 à 20h00 (Gymnase Ampert, Grenoble).  
RCA Futsal 2 / Futsal Picasso 2 : Le dimanche 06/10/19 à 19h00 (Gymnase Le Vergeron, Moirans).

Envoyez vos créneaux (jours et horaires des rencontres) et coordonnées du responsable d'équipe par Mail au DIF afin de renseigner le calendrier sur le site du district.

---

# COMMISSION F.M.I.

## RÉUNION COMMISSION DU 24 SEPTEMBRE 2019

**Président** : M. MALLET

**Présents** : MM. BOULORD, MONTMAYEUR, M. GIROUD GARAMPON

### NOTE DE LA LAURA FOOT INFORMATIQUE

**Il faut bloquer les mises à jour sur la tablette**

Pour connaître la procédure aller sur le site du district, aller sur document puis FMI, puis bloquer les mises à jour

### Nouvelle Version 3.9.0 et rappels importants

Une nouvelle version de la FMI est disponible sur le store Google VERSION 3.9.0.

Vous retrouverez cette nouvelle version sous le nom (**Feuille de Match Informatisée** VERSION 3.9.0).

**Cette version est obligatoire.**

Pourquoi une version 3.9 après la publication récente de la version 3.8 ? Pour une raison très simple, un BUG a été trouvé et la FFF a préféré la republiée avant que les championnats ne recommencent.

Concernant la version web <https://fmi.fff.fr>, il n'y a aucun changement la FFF mettra juste le nouveau logo et changera le numéro de version vendredi 6 septembre 2019.

## FMI - RAPPEL IMPORTANT DE DÉBUT DE SAISON POUR LES CLUBS

### GESTION DES UTILISATEURS

Avant le début de saison, le correspondant Footclubs du club doit reconfigurer le bon paramétrage des comptes des utilisateurs de la FMI au sein de son club (profil, gestionnaire FMI et équipes associées). **ATTENTION LE PARAMETRAGE DE LA SAISON PRECEDANTE A ETE EFFACE**

Bien cocher l'équipe et uniquement l'équipe pour laquelle l'utilisateur aura la gestion des feuilles de matchs et ne pas oublier de valider.



Libre / Senior	Libre / Senior	Futsal / Senior
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Trezelles U.S. 1	Trezelles U.S. 2	Trezelles U.S. 1

Chaque utilisateur étant amené à utiliser la FMI doit avoir vérifié la validité de son mot de passe avant le jour J-3 (par exemple le jeudi pour le dimanche) :

Pour les utilisateurs qui ont l'habitude d'accéder à Footclubs : en se connectant à Footclubs (<https://footclubs.fff.fr>)

Pour les utilisateurs FMI exclusivement (Invité FMI) : en utilisant le module dédié dans la rubrique assistance de la FMI (<https://fmi.fff.fr/assistance>)

#### ATTENTION :

L'équipe recevante est en charge de la FMI à cest la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données. L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.

### PREPARATION DES EQUIPES BONNES PRATIQUES

#### L'EQUIPE RECEVANTE ET L'EQUIPE VISITEUSE

La préparation des équipes doit être réalisée via l'interface web (<https://fmi.fff.fr>) **UNIQUEMENT**.

Ceci permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter des échanges de données inutiles sur la tablette :

Pour les matchs du samedi => dès le mardi et jusqu'au vendredi soir 21H au plus tard

Pour les matchs du dimanche => dès le mercredi et jusqu'au samedi soir 21H au plus tard

### RECUPERATION DES RENCONTRES ET CHARGEMENT DES DONNEES DU MATCH UNIQUEMENT L'EQUIPE RECEVANTE

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**. Elles ne doivent être réalisées que sur la tablette de l'équipe recevante :

Pour les matchs du samedi => entre le vendredi 22 heures et le samedi 10 heures impérativement, puis désactiver le wifi

Pour les matchs du dimanche => => entre le samedi 22 heures et le dimanche 10 heures impérativement, puis désactiver le wifi

**IMPORTANT :** Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**, il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ces ajustements.S

**En cas de match non joué (forfait ou report de match), la F.M.I. doit être faite le jour même. Impossible de la faire le lendemain.**

La F.M.I. doit être envoyée impérativement avant le lundi 13 h 00

## COMMISSION DES REGLEMENTS

REUNION DU MARDI 24 SEPTEMBRE 2019

**Présent(e)s :** M. BOULORD, Mme BLANC, MM BONO, ROBIN.

**Absents excusés :** MM. PINEAU, HUGOT, REPELLIN, GALLIN

### COURRIERS

**US RO-CLAIX :** les problèmes de licences sont gérés par la LAuRAFoot.

**CVL38 :** le comité directeur de ce vendredi 27 Septembre étudie le problème des éducateurs D1 et D2.

### DECISIONS

#### **N° 002 : SAINT QUENTIN SUR ISERE / EYBENS – SENIORS - D3 – POULE A – MATCH DU 8/09/2019.**

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de SAINT QUENTIN SUR ISERE pour la dire recevable :

Considérant ce qui suit :

Après vérification auprès du fichier de la LAuRAFoot, il s'avère que les joueurs du club d'EYBENS qui présentaient des licences non validées, sont qualifiés à la date de la rencontre du 8/09/2019.

Par ce motif la CR rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le résultat doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

**Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.**

***Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.***

#### **N°003 : CORBELIN US 3 / CESSIEU AS 2 – SENIORS – D5 – – MATCH DU 22/09/2019.**

La commission pris connaissance de la demande d'évocation du club de CORBELIN pour la dire recevable.

La Commission des Règlements communique au club de CESSIEU une demande d'évocation du club de CORBELIN sur la participation du joueur HERBIN CONTAMIN Frédéric, licence n° 2578627809, susceptible d'avoir participé à la rencontre en situation de suspension.

La Commission des Règlements demande au club de CESSIEU de lui faire part de ses observations avant le 1/10/2019, délai de rigueur.



## **N°004 : VALLEE DU GUIERS 2 / L'ISLE D'ABEAU 2 – U15 – D2 – POULE E – MATCH DU 21/09/2019.**

La Commission, pris connaissance de la demande d'évocation du club de VALLEE DU GUIERS pour la dire **irrecevable** : (qualification joueurs)

**Sur la forme** : n'est pas un motif sujet à évocation

**Sur le fond** :

Après vérification auprès du fichier de la LAuRAFoot, il s'avère que tous les joueurs du club de **L'ISLE D'ABEAU** étaient qualifiés à la date de la rencontre (21/09/2019)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

*Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.*

## **N°005 : E.C.B.F. 2- AS CHEYSSIEU 2 - SENIORS – D5 POULE F - MATCH DU 22/09/19**

Dossier ouvert pour match non joué :

Considérant ce qui suit :

- Le courrier du club d'E.C.B.F.
- Le courrier du club de CHEYSSIEU
- L'horaire du site de District Isère football (15 h 00) et la non-correction apportée par le District Isère football.

**Par ce motif, la C.R. décide :**

**Match à jouer à une date fixée par la commission compétente.**

*Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.*

## **N°006 : VALLEE DU GUIERS / ST ANDRE LE GAZ –U13 – N2 - POULE I – MATCH DU 14/09/2019.**

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de VALLEE DU GUIERS pour la dire recevable : (Licences joueurs)

Considérant ce qui suit :

Après vérification auprès du fichier de la LAuRAFoot, il s'avère que le joueur BERNARD Mathéo, n'était pas qualifié à la date de la rencontre 14/09/2019 qualification le 16/09/19

**Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité au club de SAINT ANDRE LE GAZ (moins un (-1) point, zéro (0) but) pour en reporter le bénéfice au club de VALLEE DU GUIERS (trois (3) points, 4 buts).**

Score de la rencontre : 4 / 4

Le club de SAINT ANDRE LE GAZ est amendé de la somme de 1 x 30 € = 30 € pour avoir fait jouer 1 joueur non qualifié à la date de la rencontre.

Le club de VALLEE DU GUIERS est crédité des frais de dossier.

Le club de SAINT ANDRE LE GAZ est débité des frais de dossier.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

*Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.*

**CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 16 SEPTEMBRE 2019**

(Clubs débiteurs de plus de 100 €)

17-3 – Procédures et Sanctions :

En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

**Les clubs ci-dessous se verront retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leur équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 30 Septembre 2019.**

520296 ABBAYE US (sous réserve d'encaissement)  
523821 USVO GRENOBLE (sous réserve d'encaissement)  
536259 ST MAURICE L'EXIL  
539465 MISTRAL FC  
544455 COTE ST ANDRE FC (sous réserve d'encaissement)  
560144 FC VIRIEU VALONDRAS (sous réserve d'encaissement)  
581454 VOIRON MOIRANS FC (sous réserve d'encaissement)  
582106 EYZIN SAINT SORLIN FC (sous réserve d'encaissement)  
582776 FC AGNIN  
611524 BELLEDONNE MEYLAN  
760107 VOUREY FOOT (sous réserve d'encaissement)  
518931 NIVOLAS CS

*PRESIDENT*  
Jean Marc BOULORD 06 31 65 96 77

*SECRETAIRE*  
Aline BLANC

## COMMISSION SPORTIVE ET COUPES

RÉUNION DU 24 SEPTEMBRE 2019

**Présents** : A. Brault / L. Mazzoleni / C. Maugiron / A. Remli  
**Excusés** : G. Bouat / D. Guillard / B. Buosi / D. Marchal

Adresse mail de la commission : [sportive@isere.fff.fr](mailto:sportive@isere.fff.fr)

**U10 U10/U11 U 11**

Les plateaux sont en ligne.

Pour les clubs ayant des doléances, celles-ci ne seront pas prises en compte pour le premier plateau. Veuillez faire parvenir un mail à la Commission Sportive.

Claude MAUGIRON 07 77 20 71 86



## U18

Beaurepaire ; Forfait général de l'équipes en D3 poule I

Le tirage du 1° tour de la Coupe de l'Isère U18 paraîtra jeudi 26 septembre sur le site du District.

Responsable B. BUOSI, tel : 06.74.25.85.94

## SENIORS

### Terrains suspendus :

- L'équipe de l'USVO 2 est priée de nous communiquer pour le lundi 04 novembre au plus tard le lieu de la rencontre D5 A USVO 2 / FROGES du 10/11/19.

- L'équipe de FONTAINE est priée de nous communiquer pour le lundi 14 octobre au plus tard le lieu de la rencontre D5 B FONTAINE / PONT DE CLAIX du 20/10/19.

**D5 poule F** : suite aux explications des clubs et de la commission des règlements, la rencontre ECBF 2 / Cheyssieu 2 est fixée au dimanche 27 Octobre (MR prévu au calendrier)

## VETERANS

La composition des poules sera consultable à partir de Jeudi 26 Septembre après-midi

Responsable : Amar REMLI, tel : 06 28 32 60 35

Le Président  
L. Mazzoleni

## STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

**PLANNING WEEK-END**  
Du samedi 5 octobre 2019 au  
dimanche 6 octobre 2019

### STADE PAUL ELKAIM - TERRAIN FOOTBALL (GAZON)

samedi 5 octobre 2019  
Match seniors R1  
GF38 2/F. BOURG EN BRESSE 2 à 18h00

### TERRAIN UFRAPS - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)

samedi 5 octobre 2019  
Plateau U10  
FC2A 2/FC 4 MONTAGNES/  
FC ECHIROLLES 3 à 10h30  
Match U13 N3  
FC2A 3/AS BAJATIÈRE à 10h30  
Match U13 N3  
FC2A 2/AJAT VILLENEUVE 3 à 13h00  
Match U13 N1

FC2A/GF38 2 à 13h00  
dimanche 6 octobre 2019  
Match seniors D5  
FC2A 2/US SASSENAGE 3 à 15h00

**STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHE.)**

samedi 5 octobre 2019  
Match U13 N2  
AJAT VILLENEUVE 2/FC ECHIROLLES 3 à 13h30  
Match seniors R3  
AJAT VILLENEUVE/OL NORD DAUPHINÉ à 20h00

**TERRAIN CHARLES MUNCH - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHETIQUE)**

samedi 5 octobre 2019  
Plateau U10-U11  
AS BAJATIÈRE/OC EYBENS/US SASSENAGE à 14h00

**STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)**

samedi 5 octobre 2019  
Match U13 N3  
FC MISTRAL 3/USVO 3 à 12h00  
Match U13 N2  
FC MISTRAL 2/ES MANIVAL 3 à 13h30  
Match U13 N1  
FC MISTRAL/USVO à 13h30  
Match U15 D3  
FC MISTRAL/USVO 2 à 15h30  
dimanche 6 octobre 2019  
Match seniors D5 ASGD/AS FONTAINE à 15h00

**STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)**

**samedi 5 octobre 2019**  
Match U13 N2  
US ABBAYE/US SASSENAGE 2 à 14h00  
Plateau U10  
US ABBAYE/FC ST MARTIN D'HÈRES 2/FC2A à 14h00  
Match U15 D2  
US ABBAYE/USVO à 16h00

**STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHE)**

samedi 5 octobre 2019  
Plateau U10  
GF38/OC EYBENS/FC VALLÉE GRESSE à 10h30  
Plateau U10  
GF38 2/OC EYBENS 2/US GIÈRES à 10h30

dimanche 6 octobre 2019  
Match seniors D2  
ASIEG 2/AS GRÉSIVAUDAN à 12h30  
Match seniors D1  
ASIEG/FC ST MARTIN D'HÈRES à 15h00

**STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTHE.)**

samedi 5 octobre 2019  
Match U13 N2  
GF38 3/OC EYBENS 4 à 10h30  
Match Féminines U18 R  
GF38 2/FC CHÉРАН à 15h00  
Match U20 R1  
GF38 20/CHAMBÉRY SAVOIE FOOT à 18h00  
dimanche 6 octobre 2019  
Match U14 R1  
GF38/AS LYON MONTCHAT à 10h00  
Match U15 R1  
GF38/AS LYON MONTCHAT à 12h00  
Match U17 Nationaux  
GF38/CLERMONT FOOT 63 à 15h00

**STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE samedi 5 octobre 2019**

Plateau U11  
ASIEG/FC 4 MONTAGNES/OC EYBENS 3 à 13h30  
Plateau U10-U11  
ASIEG/UOP/GF38 à 13h30  
dimanche 6 octobre 2019  
Match seniors D4  
TURCS DE GRENOBLE/FC DEUX ROCHERS 2 à 15h00

**STADE VILLAGE OLYMPIQUE - TERRAIN SYNTHETIQUE**

samedi 5 octobre 2019  
Match U13 N2  
USVO 2/US SASSENAGE à 13h30  
Plateau U10-U11  
USVO/GF38/OC EYBENS à 13h30



## COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

REUNION DU MARDI 24 SEPTEMBRE 2019

**Présents** : Mr. H. GIROUD-GARAMPON, F. NARDIN, J. DA CUNHA VELOSO, C. FARRAT, D. FRANZIN.

**Excusés** : Mr O. METE, J. SABATINO.

### COURRIER

#### CLUBS :

**RIVES SPORTS** : La licence de Mr DOURMANE Fateh sera enregistrée après le 31 Août 2019, il ne peut pas vous représenter au statut de l'arbitrage pour la saison 2019/2020, néanmoins il peut signer une licence dans votre club pour anticiper la prochaine saison.

#### PREAMBULE :

Les décisions ci-après prononcées par la Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée dans les conditions de forme prévue à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

#### LES COMMISSIONS DU STATUT DE L'ARBITRAGE (Rappel de l'article 8 du Statut Fédéral)

Les Commissions du Statut de l'Arbitrage ont notamment pour mission de statuer sur le rattachement des arbitres à un club, y compris sur celui des arbitres ayant changé de club ou de statut dans les conditions fixées aux articles 30 et 31,

La Commission de District statue pour tous les clubs dont l'équipe représentative évolue dans les divisions du District. La Commission Régionale statue pour les clubs dont l'équipe représentative évolue en Ligue ou en Fédération.

En cas de changement de club, la Commission du Statut de l'Arbitrage compétente pour statuer pour le club d'accueil se prononce sur le rattachement de l'arbitre à son nouveau club. La Commission du Statut de l'Arbitrage compétente pour statuer pour le club quitté décide, le cas échéant, de l'application des dispositions favorables de l'article 35 du présent statut.

#### **OBLIGATIONS (rappel de l'article 41-1 du Statut Fédéral de l'Arbitrage).**

Le recrutement des arbitres est obligatoire pour les clubs participant aux compétitions officielles.

Le nombre d'arbitres officiels que les clubs doivent mettre à la disposition de leur District ou de leur Ligue, au sens donné à l'article 33, est variable suivant la compétition à laquelle participe leur équipe première et ne peut être inférieur à :

- Championnat de Ligue 1 : 10 arbitres dont 1 arbitre féminine, dont 1 formé et reçu avant le 31 janvier de la saison en cours et 6 arbitres majeurs,
- Championnat de Ligue 2 : 8 arbitres dont 1 arbitre féminine, dont 1 formé et reçu avant le 31 janvier de la saison en cours et 5 arbitres majeurs,
- Championnat National 1 : 6 arbitres dont 3 arbitres majeurs,
- Championnat National 2 et National 3 : 5 arbitres dont 2 arbitres majeurs,
- Championnat Régional 1 : 4 arbitres dont 2 arbitres majeurs,
- Championnat Régional 2 : 3 arbitres dont 1 arbitre majeur,
- Championnat Régional 3 et **Championnat Départemental 1 : 2 arbitres dont 1 arbitre majeur,**
- Championnat de France Féminin de Division 1 : 2 arbitres dont 1 arbitre féminine,
- Championnat de France Féminin de Division 2 : 1 arbitre,
- Championnat de France Futsal de Division 1 : 2 arbitres, dont 1 arbitre Futsal,

- Championnat de France Futsal de Division 2 : 1 arbitre,
  - Equipe Régional 1 et Régional 2 Futsal : 1 arbitre spécifique futsal (Les clubs futsal ne pourront pas présenter un arbitre qui représente déjà un club en football à 11),
  - **Autres divisions de district, championnats de football d'entreprise, clubs qui n'engagent que des équipes de jeunes, et autres championnats féminins : 1 arbitre,**
  - Avant dernier niveau de district : 1 arbitre ou 1 arbitre-auxiliaire, sous réserve du respect du règlement du statut fédéral de l'arbitrage.
  - Dernier niveau de district : pas d'obligation.
2. Dans le cas où un club comporte une section féminine, il y a lieu de tenir compte des obligations les plus importantes, entre celles de son équipe première masculine et celles de son équipe féminine. Si ces obligations sont identiques, il y a lieu de considérer que c'est l'équipe première masculine qui détermine les obligations du club. Il en est de même pour les clubs engageant des équipes en Football Diversifié, l'équipe Libre déterminant dans ce cas les obligations en cas d'égalité.
3. Les dispositions particulières des Ligues imposant à leurs clubs un nombre d'arbitres plus élevé que ci-dessus, restent applicables aux clubs de ces Ligues disputant un Championnat National.
- L'âge s'apprécie au 1er janvier de la saison en cours.

#### **NOMBRE D'ARBITRES au Statut Aggravé de la LAuRAFoot**

En parallèle des obligations prévues à l'article 41-1, les clubs évoluant en Seniors libre masculins en FFF, LFP, en Ligue Laura Foot et dans les deux premiers niveaux des districts de la Laura Foot (D1 et D2) devront répondre aux obligations minimales du Statut Aggravé dont le nombre définitif minimal d'arbitres âgés de 21 ans et plus au 1er janvier de la saison concernée sera communiqué aux clubs lors de la parution des informations au 30 septembre. Un tableau sera mis à disposition des clubs afin que ceux-ci puissent eux-mêmes calculer leurs obligations avant l'engagement de leurs équipes.

Ce nombre (arrondi au sens mathématique du terme : par exemple  $2,4 = 2$  et  $2,5 = 3$ ) sera calculé pour chaque club en fonction du nombre d'arbitres utilisés (divisé par 2 car 2 équipes par match) affecté d'un coefficient de 1,15 pour nécessité de fonctionnement pour les différentes équipes seniors masculines libres FFF, LFP, Ligue et jusqu'au troisième niveau de District (D3) inclus ainsi que pour les différentes équipes seniors féminines FFF et Ligue.

La Commission Départementale de l'Arbitrage publiera chaque saison avant le 30 septembre le nombre d'arbitres désignés dans chaque compétition citée dans le précédent paragraphe, FFF, LFP, Ligue et District jusqu'au niveau D3. Faute de publication, c'est le nombre de la saison précédente qui sera acté.

Par mesure transitoire, pour la saison 2018-2019, ce nombre ne pourra excéder 1 arbitre supplémentaire et pour la saison 2019-2020, ce nombre ne pourra excéder 2 arbitres supplémentaires par rapport au nombre d'arbitres exigés par le Statut aggravé de la Laura Foot appliqué lors de la saison 2017-2018.

Par mesure dérogatoire, les clubs issus de l'ex-Auvergne peuvent utiliser les services de l'arbitre majeur qui leur a permis de remplir les obligations au statut de l'arbitrage comme arbitre senior tant que ce même arbitre officiera au sein du club et ce sans interruption.

Cette dérogation sera appliquée deux saisons (2018-2019 et 2019-2020).

Après avis favorable de sa C.D.A. pour les jeunes arbitres de district et de la C.R.A. pour les Jeunes Arbitres de Ligue, un arbitre âgé de plus de 18 ans qui en a fait la demande avant le 30 septembre de la saison, peut diriger des rencontres seniors et compte comme arbitre âgé de 21 ans et plus au 1er janvier de la saison concernée s'il a effectué le nombre minimal requis de journées dans la catégorie seniors.

Un Jeune Arbitre Fédéral est considéré comme arbitre âgé de 21 ans et plus au 1er janvier de la saison concernée.

En plus des obligations prévues à l'article 41-1 du Statut Fédéral de l'Arbitrage, les équipes évoluant en Championnat de France Futsal D2 devront disposer d'un arbitre spécifique futsal. (Les équipes futsal ne pourront pas présenter un arbitre qui représente déjà un club en football à 11) ainsi que les équipes Futsal R1 et Futsal R2.

Les sanctions sportives consécutives à ces obligations s'appliquent à l'équipe disputant la compétition Régionale Futsal du plus haut niveau.

## SANCTIONS SPORTIVES (rappel de l'article 47 du Statut Fédéral de l'Arbitrage)

1. En plus des sanctions financières, les sanctions sportives suivantes sont appliquées à l'exception des équipes participant aux Championnats de Ligue 1, Ligue 2 et National :

a) Pour tout club figurant sur la liste arrêtée au 15 juin, en première année d'infraction, la saison suivante, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet «Mutation» autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué d'une unité pour le Futsal et de deux unités pour le Football à 11.

Cette mesure est valable pour toute la saison.

b) Pour tout club figurant sur la liste arrêtée au 15 juin en deuxième année d'infraction, la saison suivante, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet «Mutation» autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué de deux unités pour le Futsal et de quatre unités pour le Football à 11.

Cette mesure est valable pour toute la saison.

c) Pour tout club figurant sur la liste arrêtée au 15 juin, en troisième année d'infraction, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet «Mutation» autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué, pour la saison suivante, du nombre total d'unités équivalant au nombre de mutations de base auquel le club avait droit.

Cette mesure ne concerne pas les joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet «Mutation» en application des dispositions de l'article 164 des Règlements Généraux.

Elle est valable pour toute la saison et reprend effet pour chacune des saisons suivantes en cas de nouvelle infraction.

2. En outre, tout club figurant sur la liste arrêtée au 15 juin, en troisième année d'infraction et au-delà, en plus de l'application du § 1 c) ci-dessus, ne peut immédiatement accéder à la division supérieure s'il y a gagné sa place.

3. La sanction de réduction du nombre de joueurs mutés ne s'applique qu'à l'équipe Senior hiérarchiquement la plus élevée. Dans le cas d'un club comportant une section Féminine, une section de Football Diversifié ou exclusivement des équipes de Jeunes, il s'agit de l'équipe déterminant les obligations du club au regard de l'article 41 du présent Statut.

La sanction de non-accession ne s'applique qu'à une équipe Senior du club, étant précisé que si plusieurs équipes d'un même club sont concernées, celle évoluant dans la division la plus élevée est sanctionnée. Dans le cas d'un club comportant une section Féminine, une section de Football Diversifié ou exclusivement des équipes de Jeunes, l'équipe sanctionnée est déterminée dans les conditions de l'alinéa précédent. Aucune des deux sanctions ne peut s'appliquer, le cas échéant, à l'équipe participant aux championnats de Ligue 1, Ligue 2 et National. Dans ce cas, la sanction est appliquée à la seconde équipe du club dans la hiérarchie sportive.

4. Les pénalités sportives ne s'appliquent pas au club disputant le championnat de dernière série de C.R.S.A. du 24/06/2019 Page7/13 District ou de Ligue pour celles qui n'ont pas de Districts, dans les compétitions Libres ou de Football d'Entreprise, sauf disposition contraire adoptée par l'Assemblée Générale de Ligue sur proposition des Districts.

5. Lorsqu'un club a régularisé sa situation, les sanctions financières et sportives reprennent effet en cas de nouvelle infraction et sont appliquées :

a) au niveau de la dernière pénalité, s'il a été en règle pendant une saison,

b) au niveau de la première année d'infraction s'il a été en règle pendant deux saisons consécutives.

6. En cas de fusion de clubs, les sanctions financières et sportives doivent être appliquées en tenant compte de la situation de celui des clubs fusionnés dont l'équipe première est hiérarchiquement la plus élevée.

Si les équipes premières des clubs fusionnés évoluent au même niveau hiérarchique, le club issu de la fusion doit être considéré :

. Comme étant en règle vis-à-vis du Statut de l'Arbitrage si l'un des clubs fusionnés était en règle,

. Comme étant en infraction si les clubs fusionnés étaient eux-mêmes en infraction, étant précisé que le niveau de pénalisation (1ère, 2ème ou 3ème année d'infraction et au-delà) est alors celui applicable à celui des clubs fusionnés qui est le moins pénalisé.

**ARBITRES NON A JOUR AU 24/09/2019**

ARBITRE	CLUBS	Demande de licence Faite	Dossier médical Enregistré	Dossier médical in-complet
BEN FREDJ Rouchdi	Joga Futsal	OUI	OUI	X
LACHRAF Aadil	As Susville Matheysine	OUI	OUI	X
TEL BOIMA Maceo	GF 38	OUI	OUI	X
TOFFA Johann	GF 38	OUI	OUI	X
CECEN Mehmethan	Fc Turcs Verpilliere	OUI	NON	
DUGUA Tristan	Fc Eyzin -St Sorlin	OUI	NON	
GARNIER Evann	Fc Tour St Clair	OUI	NON	
GHAFFIRI Abdelhak	Fc L'Isle D'Abeau	OUI	NON	
MARGARON Maud	Fc La Cote St André	OUI	NON	
MANY Wilfrid	Fc Tour St Clair	OUI	NON	
PASCAUD Ludovic	ASF Portugais Bourgoin	OUI	NON	
PILLITTERI Kevin	Fc Echirolles	OUI	NON	
SOM NDOUM Isaac	Fc Echirolles	OUI	NON	
SOUDANI Youri	Fc Tour St Clair	OUI	NON	
TRAORE Mamadou	Fc Echirolles	OUI	NON	
DOURMANE Fateh	Rives Sports	NON	OUI	
PUGNOT Pierre-Nicolas		NON	OUI	

**ARBITRES CHANGEANT DE CLUB**

NOM	Prénom	CLUB 2018/2019	Nouveau CLUB	Avis de la Commission	Représentera le club en
BOUZOUZOU	Hazid	Indépendant 2018/2020	Chaton Footbaleur	Indépendant 2019/2020	2020/2021
MAREY	Arnaud	Arrêt 2018/2019 (FC Vazeze)	Creys-Morestel	Indépendant 2019/2020	2020/2021
ANNE	Angelika	Arrêt 2018/2019 (Us Corbelin)	ASF La Bourbre	Indépendant 2019/2020	2020/2021
KEITA	Ibrahima	Indépendant 2018/2020	Us La Murette	Indépendant 2019/2020	2020/2021
BOUTALEB	Mohamed	FC Echirolles	Canton de vinay	Indépendant 2019/2021	2021/2022
LHUILIER	Ludovic	ES manival	Asj Domene	Indépendant 2019/2021	2021/2022



GRIEB	Hakim	Asf Boubre	Indépendant 2019/2021	OK	2021/2022
ZULIN	Clément	Cs Four	Indépendant 2019/2021	OK	2021/2022
MAURIES	Pierre	Indépendant 2017/2019	Bievre Valloire	OK	2019 / 2020
SULEK	Ali	As Valondras	Us Batie Mon- tgascon	Fusion Virieu- Valondras	2019 / 2020
BEN EL HADJ	Zied	Ac Seyssinet	Fc Velanne	Article 33-c	2019 / 2020

## LISTE DES CLUBS DU DISTRICT DE L'ISERE EN INFRACTION au statut Fédéral et au statut aggravé de la Ligue au 30 SEPTEMBRE 2019

### SENIORS

Niveau	Clubs	N° Club	Obligations	Manquants	Infraction	
D1	CHATON ESTRABLIN	534255	1+21 et 1M	1M	1 ère	
D1	ASIEG	531799	1+21 et 1M	1M	1 ère	
D1	FC LE VERSOUD	504450	1+21 et 1M	1+21 et 1M	1 ère	
D2	CS FOUR	537188	1 Arb	1 Arb	1 ère	
D2	US ROCLAIX	581944	1 Arb	1 Arb	1 ère	
D2	OL LES AVENIERES	581188	1 Arb	1 Arb	1 ère	
D2	FC ARTAS CHARANTONNAY	563835	1 Arb	1 Arb	2 ème	Bayle 11/09/19
D2	AS GRESIVAUDAN	550152	1 Arb	1 Arb	2 ème	
D2	RIVES SPORTS	517051	1 Arb	1 Arb	3 ème	
D2	RUY MONTCEAU	534262	1 Arb	1 Arb	3 ème	
D3	UOP	524603	1 Arb	1 Arb	1 ère	
D3	FC VIRIEU / VALONDRAS	560144	1 Arb	1 Arb	1 ère	
D3	FC VALLEE DE L'HIEU 38	581969	1 Arb	1 Arb	1 ère	
D3	AMC POISAT	547135	1 Arb	1 Arb	2 ème	Miliani 08/09/19
D3	ST SIMEON SPORTS	504573	1 Arb	1 Arb	2 ème	
D3	AMS CHEYSSIEU	534738	1 Arb	1 Arb	3 ème	
D4	ASCOL FOOT 38	553348	1 Arb	1 Arb	1 ère	
D4	FC BOURG D'OISANS	526562	1 Arb	1 Arb	1 ère	
D4	ES IZEAUX	529477	1 Arb	1 Arb	1 ère	
D4	NOTRE DAME DE MESSAGE	534245	1 Arb	1 Arb	1 ère	Ziegler 13/09/19
D4	US CHATTE	519932	1 Arb	1 Arb	1 ère	
D4	JS ST GEORGOISE	511676	1 Arb	1 Arb	1 ère	
D4	ENT PIERRE CHATEL	504533	1 Arb	1 Arb	2 ème	

D4	EYZIN ST SORLIN	582106	1 Arb	1 Arb	2 ème	Duga 16/09/19
D4	FC MOIRANS	581674	1 Arb	1 Arb	2 ème	
D4	US CASSOLARD PASSA-GEOIS	552639	1 Arb	1 Arb	3 ème	

## JEUNES

Niveau	Clubs	N° Club	Obligations	Manquants	Infraction	
U18	ES RACHAIS		1 Ja			
	FC CROLLES BERNIN		1 Ja			
	FC DEUX ROCHERS		1 Ja			
	FC 2A		1 Ja			
	AS VER SAU		1 Ja			
	USVO GRENOBLE		1 Ja			
	FC ST MARTIN D'HERES		1 Ja			
	FC ISLE D'ABEAU		1 Ja			
	AM. L ST MAURICE L'EXIL		1 Ja			
	FC REVENTIN		1 Ja			
U15	FC SUD ISERE		1 Ja			
	US GIERES		1 Ja			
	FC LA TOUR ST CLAIR		1 Ja			

**Les clubs ont jusqu'au 31 Janvier 2020 pour se mettre à jour**

Le Président  
H. GIROUD-GARAMPON

Le Secrétaire  
FLORENT NARDIN



## COMMISSION TECHNIQUE

MARDI 24 SEPTEMBRE 2019

### QUADRANGULAIRE ACADÉMIQUE GRENOBLE U16G

MERCREDI 2 OCTOBRE 2019

RdV : 14h15 - Fin : 17h15 lieu : PONT BEAUVOISIN

au Complexe Guy FAVIER  
Rue des Moulins 73330 Pont de Beauvoisin

Liste arrêtée au 24 Septembre 2019

**Joueurs retenus :**

	Nom	club saison 19/20
1	BOUZEROUATA Mohamed	GRENOBLE FOOT 38
2	KADA Ryan	F.C. BOURGOIN JALLIEU
3	VIDON GENI Joseph	F.C. BOURGOIN JALLIEU
4	BOURAS Theo	F.C. BOURGOIN JALLIEU
5	DARROCHA Diego	GRENOBLE FOOT 38
6	HANNEDOUCHE Mathis	GRENOBLE FOOT 38
7	CHOUTRI Gebril	GRENOBLE FOOT 38
8	DI TOMMASO Noah	GRENOBLE FOOT 38
9	GUISSI Hedi	GRENOBLE FOOT 38
10	NSONDE BAZENGA Noé	GRENOBLE FOOT 38
11	TRIBOUILLIER Noam	O. ST MARCELLIN
12	BLAIN Baptiste	F.C. D'ECHIROLLES
13	BISARO Clement	F.C. D'ECHIROLLES
14	RAFANOMEZANA Tiany	F.C. CROLLES BERNIN
15	NOVELLI Jonathan	F.C. CROLLES BERNIN
16	ROLLAND Maxime	U.S. LAMURETTE
17	CHENEVIÈRE Solen	O.C. D'EYBENS

**FORMATION CFF3 7-8 ET 14-15 OCTOBRE 2019 SASSENAGE**

Session complète

**Liste des inscrits**

Nom Prénom	Club
AHANGA Tshenge	A. S. PONTCHARRA
AZIZI Mohamed	UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE
BAKHALK Mehdi	O.C. D EYBENS
BENABOURA Havid	C.S. VOREPPE
BIESSY Mathieu	F.C. DE LA VALLEE DE L'HIEU 38
BLANCHET Sebastien	F.C. DE BILIEU
BOUHAZAMA Kamal	UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE
BUISSON Emanuel	FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE
CAM Metin	A.S.F. PORTUGAIS
DEBOULLE Serge	A.S.F. PORTUGAIS
DONOSO Claudio	A.J.AT. VILLENEUVE GRENOBLE
DONOSO Marcelo	O.C. D EYBENS
EHRET Alexandre	CVL 38 FOOTBALL CLUB
GAYET Johann	A. S. DE DOMARIN
GERVASONI Jean Francois	F.C. DES QUATRE MONTAGNES
GHARBI Aymen	GRENOBLE FOOT 38
IMOUNGA Louis	A. S. PONTCHARRA
LA ROCCA Hugo	ENT.S. DU RACHAIS
MECHATI Farouk	MISTRAL F.C. GRENOBLE
MENDEZ Matthieu	A. ITALIENNE EUROPEENNE GRENOBLE
MERLIN Axel	FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE
MERMOZ Thierry	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
PULEIO Gilles	A. ITALIENNE EUROPEENNE GRENOBLE
STRAPPAZZON Gregory	F.C. SUD ISERE
SYLLA Mohamed	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
TRIEPIER Clement	VALLEE DU GUIERS F.C.
VALADA Christophe	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
VANDAELE Laurent	F.C. VAREZE
VARELAS Michael	F.C. VALLEE DE LA GRESSE
VARGAS Cedric	U. S. BEAUVOIR ROYAS
VIVACQUA Lucie	CLAIX F.
ZOUGAGH Farid	NOYAREY F.C.



## INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT LES INSCRIPTIONS EN FORMATIONS (CFF, MODULES COMPLEMENTAIRES)

Note officielle de l'IFF et de la DTN Tout détenteur d'une licence dirigeant souhaitant s'inscrire à une formation d'éducateur (CFF- Modules complémentaires) devra fournir un certificat médical de « non contre-indication à la pratique et à l'encadrement du football » datant de moins d'un an.

### INFO

Les sessions de formations et les certifications jusqu'à MARS 2020 sont ouvertes, pensez à vous inscrire dès à présent - **Important : Ne sont acceptés que 3 candidats du même club par formation**

## PLANNING DES FORMATIONS D'EDUCATEURS / EDUCATRICES 2019 - 2020

Mois	Formation	Dates	Lieu
AOUT/SEPTEMBRE	CFF1 (discontinu)	29 - 30 Aout 2019 5 - 6 Septembre 2019	Cour et Buis
OCTOBRE	CFF3 (discontinu)	7 - 8 et 14 - 15 Octobre 2019	SASSENAGE
	MODULE U9	21 - 22 Octobre 2019	
	MODULE U11	23 - 24 Octobre 2019	
NOVEMBRE	Certification CFF3 (18-19)	07-nov-19	CHATTE
	MODULE U7	09-nov-19	
	Certification CFF4 (18-19)	15-nov-19	SASSENAGE
	CFF4 ( projet associatif)	28 - 29 Novembre 2019	
DÉCEMBRE	CFF2 (discontinu)	2-3 et 5-6 Décembre 2019	
	Certification CFF1	04-déc-19	
	Certification CFF1	11 Décembre 2019	
JANVIER	CFF4 (sportif/ éducatif)	23 - 24 Janvier 2020	
FÉVRIER	certification CFF3	19-févr-20	
	CFF1	24-25-26-27 Février 2020	
MARS	MODULE U9	19 - 20 Mars 2020	VALLEE DE L'HIEN
	MODULE U11	26 - 27 Mars 2020	VALLEE DE L'HIEN
AVRIL	Certification CFF2	8 Avril 2020	
	CFF2	14-15 et 16-17 Avril 2020	GRENOBLE
	MODULE U9 Mineurs	20 - 21 Avril 2020	
MAI	Certification CFF1	27 Mai 2020	
JUIN	Certification CFF1	10 Juin 2020	
	Certification CFF2	24 Juin 2020	

Renseignements Techniques : Thomas BARTOLINI - CTD

Renseignements Administratifs : District de l'Isère de Football - Pôle Formations

## FORMATIONS NOUVEAUTES 2019-2020

### Inscription aux certifications

2018-2019	2019-2020
<p><b>1<sup>ère</sup> inscription</b> : automatique par le District suite à la formation initiale</p>	<p><b>1<sup>ère</sup> Inscription</b> : <u>en ligne sur notre site (rubrique formations)</u> par le club ou le stagiaire suite à la formation initiale</p> <p>Date butoir inscription : J- 40 de la date de la certification</p> <p>Maximum : 3 éducateurs par club</p> <p>Retour rapport stage : J-10</p>
<p><b>2<sup>ème</sup> inscription</b> ou plus (suite à échec au 1<sup>er</sup> passage ou absence) : demande de réinscription par mail au District</p>	<p><b>2<sup>ème</sup> inscription</b> ou plus (suite à échec au 1<sup>er</sup> passage ou absence) : <u>Inscription en ligne sur notre site (rubrique formations)</u> par le club ou le stagiaire</p> <p>Date butoir inscription : J- 40 de la date de la certification</p> <p>Maximum : 3 éducateurs par club</p> <p>Retour rapport stage : J-10</p>

## COMMISSION TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU MARDI 24 SEPTEMBRE 2019

**PRESIDENT :** CHASSIGNEU GUY

**Membres CDTIS :** BECHET PATRICE - TOUILLON JEAN-FRANCOIS - MOREL FREDERIC

**Membre excusé :** BALDINO CATALDO

**Infos Commission :** Vous pouvez joindre la Commission : Le lundi de 10h à 15h30. Tél : 04 76 26 82 95

**Courriers :** Destinés à la CDTIS sont à adresser à : [terrains@isere.fff.fr](mailto:terrains@isere.fff.fr)

-----

### Courriers envoyés :

MAIRIES : ECHIROLLES – MEYRIE - SEYSSINET

LAURA FOOT : ECHIROLLES

### Courriers reçus :

MAIRIES : ECHIROLLES – FROGES

CLUBS : CS FOUR - FC COTE ST ANDRE – US MONTGASCONNAISE - US REVENTIN US RUY MONTCEAU

**Demande d'Avis Préalable :** SEPTEME

**Confirmation de classement :**

**Eclairage :**

**A planifier :**

**Dérogations :** - Club **PONTCHARRA** pour utiliser l'installation Sportive de .....suite au courrier de la Mairie de PONTCHARRA pour la mise aux normes au niveau 5 de cette installation pour la saison 2019/2020

Club **FC LA COTE ST ANDRE (U15 et U18D1)** pour utiliser l'installation Sportive Terrain synthétique avec vestiaires du gymnase.

### **CONFORMITE DE VOS INSTALLATIONS SPORTIVES**

La CDTIS rappelle aux clubs que pour participer aux rencontres officielles, les Installations Sportives doivent être classées suivant le règlement des Terrains et Installations Sportives approuvé par l'Assemblée Générale de la FFF en date du 31 mai 2014, est exigée par le règlement de la compétition.

Dans le cadre du Règlement de la FFF et selon le code du Sport (art.L.131.16), une installation utilisée pour l'organisation d'une manifestation ouverte à ses licenciés(es) en compétition officielle doit être classée.

Il a été établi des niveaux de classement en correspondance avec le niveau de compétition recommandée suivant les RG du District de l'Isère (art. 40)

**Art 40.1 :** Les Installations Sportives des clubs opérant en **D1** et **D2** seniors masculins du District de l'ISERE doivent

être classées de **Niveau 5**.

**Note :** Les Installations Sportives des clubs jouant à onze en **D1**, féminine ainsi qu'en U19, U17, et U15 doivent être classées de **Niveau 5**.

	Correspondance Compétition Seniors masculins	Compétition Seniors féminines ainsi que U19 / U17 / U15
Niveau 5	<b>D1 –D2</b>	<b>D1</b>
Niveau 6	<b>D3 à D5</b>	<b>D2 - D3</b>
Niveau Foot à 11	<b>Autres</b>	
4 Niveaux pour les terrains de football réduit	<b>Foot A8, Foot A5, Foot A4, Foot A3</b>	

**Rappel : Installations Sportives :** 1 - Dans le cas d'intempéries avec des aires de jeux impraticables, utilisé le ou les terrains de **replis classés** à votre disposition. Article 40 des RG District de l'ISERE.

2 – La configuration de l'installation sportive doit permettre d'assurer la sécurité du public et des acteurs de chaque rencontre. L'organisateur d'une manifestation sportive est responsable de la sécurité des participants ainsi que de celle du public dans l'enceinte de l'installation sportive

**La Commission des Terrains et Installations Sportives se tient à votre disposition pour vous conseiller sur la réglementation et la mise en conformité de vos installations.**

### **CI-DESSOUS LISTE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES DONT LA CONFIRMATION DE CLASSEMENT DOIT ÊTRE EFFECTUÉE EN 2019/2020**

La CDTIS prendra rendez-vous avec les Clubs, les Mairies et/ou les Collectivité concernés.

ST BARTHELEMY de SECHILIENNE	Stade MUNICIPAL	3836400101	Niveau 5	Visite effectuée le 14/05	Rap Visite en cours de préparation
VIZILLE	Stade du CES	385620101	Niveau 5S	Visite effectuée le 14/05	Rap Visite en cours de préparation
<b>ST GEOIRE EN VAL-DAINE</b>	Stade de la MARTINETTE	383860101	Niveau 5	<b>Visite effectuée le 07/02</b>	Rap Visite en cours
REVEL TOURDAN	Stade communal	383350101	Niveau 5	Visite effectuée le 20/12	Rap Visite en cours
POUSSIEU	Stade Communal	380370101	Niveau 6		
ST EGREVE	Stade Jean BALESTAS 1	383820101	Niveau 5	Visite effectuée le 30/11	Rap Visite en cours
FITILIEU	Stade MUNICIPAL	380010301	Niveau 6	Visite effectuée le 13/12	Rap Visite en cours

SEYSSINET PARISET	Stade JOSEPH GUETAT 3	384850103	Niveau 5 SYE	Visite effectuée le 25/10	Rap Visite en cours
FROGES	Complexe Sportif MARIUS MARAIS	381750101	Niveau 5	Avt le 08/07/2018	Travx en cours
ECLOSE BADINIÈRES	Stade Intercommunal	381520101	Niveau 5	Avt le 01/07/2018	Travx en cours
BEAUREPAIRE	Stade Gaston BARBIER 2	380340102	Niveau Foot A11 SYE	Visite prévue le 21/03	
ST HILAIRE DE LA COTE	Stade MUNICIPAL	383930101	Niveau 5	Visite prévue le 28/03	
CHAMPIER	Stade MUNICIPAL	380690101	Niveau 5	Visite prévue le 28/03	
BEAUVOIR DE MARC	Stade MUNICIPAL	380350101	Niveau 5	Visite à planifier	
VIZILLE	CHATEAU	385620201	Niveau 5	Visite à planifier	

## NOUVEAUX DISPOSITIFS F.A.F.A SAISON 2019 / 2020

**Présents :** Michel MUFFAT-JOLY – Guy CHASSIGNEU – Jacques RAYMOND

**Courriers:** MEYRIE

**Note aux clubs :** Il est demandé à tous les clubs de faire suivre les informations ci-dessous aux municipalités collectives qui ont des projets (**d'Equipements, de Transports et d'Emploi sur la saison 2019/2020**). De prendre contact avec la commission pour étudier la faisabilité du projet.

Courriers adressés par mail : [terrains@isere.fff.fr](mailto:terrains@isere.fff.fr)

**Important :** Pour tous les travaux d'équipements importants (Aire de jeu, Vestiaires, Eclairages) il est impératif de faire une **demande d'Avis Préalable avant de faire une demande FAFA**.

**Les nouveaux dispositifs FAFA 2019 - 2020, peuvent être consultés sur le site du District de l'ISERE**

**Les fiches projet 2019-2020**

[FAFA. \\_transport\\_2019\\_2019](#)

[FAFA. \\_équipement\\_clubs\\_collectivités\\_2018\\_2019](#)

[FAFA. \\_emploi\\_soutien\\_aux\\_clubs\\_amateurs\\_créateurs\\_emplois\\_2018\\_2019](#)

[FAFA. \\_équipement\\_revetement\\_futsal\\_exterieur\\_2018\\_2019](#)

[FAFA. \\_équipement\\_terrain\\_foot5\\_2018\\_2019](#)

Ce dispositif est ouvert à la fois aux instances fédérales ainsi qu'aux clubs affiliés à la FFF et également, aux collectivités locales pour le dispositif « Équipements ». Nous vous invitons à suivre le lien ci-après, <https://www.fff.fr/fafa>, afin de découvrir la page interactive où vous trouverez toutes les informations pratiques et les différentes natures de projets éligibles au dispositif FAFA : constitution d'un dossier, pièces à fournir, fiche-projet.

D'autre part, dans le cadre du partenariat établi entre la LAuRAFoot et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, les projets « équipements » portés par les collectivités ou les clubs peuvent prétendre à l'attribution d'une aide financière complémentaire allouée par le Conseil Régional au titre du schéma de cohérence régionale du football en joignant à leur demande FAFA le document suivant : [Formulaire de demande de subvention Région Plan Football](#)

**RAPPELS :**

**L'instruction des dossiers F.A.F.A Equipement et F.A.F.A Transport doit exclusivement s'effectuer via l'outil informatique.** La commission F.A.F.A du District de l'ISERE tient à préciser que tout dossier transmis qui sera jugé administrativement incomplet, sera automatiquement renvoyé au porteur de projet. Le porteur de projet disposera **d'un délai d'un mois** à compter de la notification du rejet de sa demande pour présenter à nouveau un dossier complet.